

*11 septembre 2018*

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 juin 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Tobias Schnebli, Grégoire Carasso, Laurence Corpataux, Emmanuel Deonna, Marie-Pierre Theubet et Maria Pérez: «Pour l'installation urgente de logements pour réfugié-e-s en Ville de Genève».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Rappelant l'acceptation par le Conseil municipal de la résolution R-188 «Pour un accueil immédiat des réfugiés venant de Syrie», ainsi que l'acceptation des motions M-1191 «Villes de refuge, la solidarité est nécessaire», M-1195 «Augmenter les capacités d'accueil face aux drames des réfugiés» et M-1218 «Pour une pratique humaine du droit d'asile et le retour d'Amanuel G».

Considérant:

- qu'il y a un besoin criant d'augmenter les possibilités d'accueil à Genève pour les personnes fuyant leur pays en guerre ou subissant des dictatures brutales et cherchant refuge en Suisse;
- le nombre important de personnes actuellement logées à Genève dans des abris souterrains de la protection civile dans des conditions de vie difficilement supportables à long terme, insalubres et portant préjudice à leur santé, en particulier pour des personnes ayant vécu des événements douloureux et se trouvant dans des situations psychologiquement difficiles;
- que pour honorer sa tradition de Cité de refuge, la Ville de Genève est appelée à faire des efforts particuliers pour mettre à disposition des hébergements et pour offrir des conditions d'accueil dignes et convenables pour les réfugié-e-s,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre tout en œuvre, sans exclure aucune possibilité, pour que des logements d'urgence pour réfugié-e-s puissent être installés en plusieurs lieux de la Ville. La Ville doit travailler plus étroitement avec le Canton pour augmenter les capacités d'accueil en surface sur la commune. Les premiers nouveaux logements devraient être fonctionnels avant la fin de l'année 2016;
- de travailler avec toutes les instances concernées, en particulier l'Hospice général, pour assurer de bonnes conditions d'accueil des futurs habitant-e-s de ces logements dans le tissu social de la ville et dans les quartiers, ainsi qu'une bonne qualité de vie;
- de soutenir activement l'hébergement de réfugiés chez les habitant-e-s de la ville,

- de mettre à disposition ses services, en particulier les Unités d’action communautaire (UAC), pour créer les liens entre les habitant-e-s des quartiers et les nouvelles et nouveaux arrivant-e-s.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB), la Fédération des associations d’architectes et d’ingénieurs de Genève, un migrant et une migrante et la Ville de Genève se sont associés le 15 mars 2017 pour créer la Fondation «Genève – cité de refuge». Elle a pour vocation d’augmenter et améliorer les capacités d’accueil en surface des réfugié-e-s sur le territoire de la Ville de Genève.

La Fondation a pour buts de favoriser l’insertion et l’autonomie des migrant-e-s, mener des projets d’accueil des nouveaux habitants et des migrants, lever des fonds pour la construction d’un bâtiment «Auberge des Peuples» et des projet au sein de cet immeuble, définir, valider et coordonner le processus de construction et le projet socio-pédagogique qui lui est lié, définir et valider l’utilisation des espaces, définir et organiser la cohabitation des personnes migrantes.

La mise en œuvre du projet intitulé «Auberge des Peuples» est réalisée avec le concours de diverses associations de la société civile, des migrantes et des migrants. Elle s’appuie également sur la compétence des professionnels du domaine de la construction, ainsi que du travail social et culturel. La première phase, en cours de réalisation, consiste à installer des infrastructures provisoires pour des activités en faveur des services des migrantes et migrants pour les nouveaux arrivant-e-s. Ces activités ont obtenu un financement de la part du Canton de Genève. La deuxième phase de ce projet aura pour but de favoriser des activités d’insertion sociale et culturelle sous forme de projets communautaires.

Dans sa dernière phase, le projet va permettre la réalisation de près d’une centaine de logements provisoires sur une parcelle privée propriété de la Ville de Genève, située à la rue de Montbrillant. Fruit d’une collaboration étroite entre des entreprises genevoises, des migrantes et migrants et l’Hospice général, ce projet pilote se veut exemplaire d’un accueil des nouveaux arrivant-e-s à Genève en respectant la convention européenne des droits humains et les critères internationaux appliqués pour des projets dans l’aide humanitaire.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*